

Conseil de sécurité

Distr. générale
10 octobre 2007
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 5755e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos au Siège, à New York, le mercredi 10 octobre 2007, à 10 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

> « Le 10 octobre 2007, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 5755e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti.
>
> Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents ont entendu des exposés présentés, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, par Hédi Annabi, Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, et par le général Per Arne Five, Conseiller militaire par intérim au Département des opérations de maintien de la paix.
>
> Les membres du Conseil, M. Annabi, le général Per Arne Five et les représentants des pays fournisseurs de contingents ont eu un échange de vues. »

07-53594 (F) 101007 101007